



Le Temps Des Cerises

GRAND DANGER pour les services publics et la poste

Nous vous avons alertés dans notre dernier numéro des dangers du projet de réorganisation de la Poste visant à réduire les horaires d'ouvertures de 4 bureaux sur 9, en Vallespir et de la suppression depuis septembre 2020 de 5 emplois au centre courrier.

Les militants de l'union locale CGT Vallespir et de la Cgt-Fapt-66 se sont mobilisés dans une campagne de protestation en direction des élus et des populations qui ont largement signé la pétition « **pour un service public postal de qualité en Vallespir.** », pétition à laquelle se sont joints nombre de commerçants comme à Saint-Jean-Pla-de-Corts.

Si la direction de la Poste fait actuellement profil bas, en repoussant la date de ces réorganisations, initialement prévues le 3 mai, elle n'a pas pour autant abandonnée sa volonté de suppression d'emplois et de services. C'est pourquoi la mobilisation des habitants du Vallespir doit se renforcer pour faire pression auprès des élus et de La poste.

DE RÉDUCTIONS EN RÉDUCTIONS...

Que se passe-t-il à Arles-sur-tech ? 2021, 1H30 en moins ! Ainsi de réduction en réduction c'est assurément la disparition du bureau de poste qui sera remplacé par les services réduits d'un Facteur-Guichetier sous peu ! Au risque d'intégrer l'activité postale dans les fameuses maisons France service ! La ruralité a besoin de ses services publics, sa trésorerie et sa poste.

Que dit-on à Torrelles ? « *La tendance actuelle est la réduction du temps d'ouverture de la Poste, le retrait des services publics et le soin en est laissé aux communes de les assurer. Si à long terme la Poste avait fermé, on se serait trouvé avec un bâtiment vide et sans services. L'ouverture d'une Agence postale communale (APC) engendre forcément des frais... Un agent de police municipale a déjà pris ses fonctions à l'APC.* », informe B. Tristant maire-adjoint et Torrelles est actuellement candidate à la labellisation Maison France Service !

FLASH.....

– Les 20 et 26 juin, lors des élections départementales et régionales, les communistes vous appellent à voter pour conserver la région Occitane et le département des PO à gauche.

– Fabien Roussel, a été choisi à 82% par les membres du PCF comme candidat de la jeunesse à l'élection présidentielle.



UNITÉ SYNDICALE

Attention à la MFS « *véritable miroir aux alouettes dont les frais de fonctionnement sont en plus à la charge des collectivités* », indique l'intersyndicale nationale des finances CGT - Solidaires - CFDT - FO dans son appel à l'action des salariés des finances concernant l'avenir des services publics (10 mai 2021). « *Elles visent à créer un écran de fumée cachant une casse brutale et de grande ampleur de tous les services publics* », selon le collectif Poste de convergence nationale des services publics.

VIGILANCE ET ACTION

Le gouvernement incite le groupe La Poste à renforcer encore plus sa logique de financiarisation, ainsi que la marchandisation de ses services, et cela au détriment des usagers, de l'emploi et des conditions de travail des personnels.

Ce qui est en œuvre c'est la casse de l'ensemble des services publics tels qu'ils ont été créés à la Libération avec les monopoles publics, pour les remplacer par des services universels européens marchands et concurrentiels.

Qu'on se le dise, ces renoncements progressifs et constants de services rendus au public conduiront à une paupérisation des territoires excentrés tel que l'est le Vallespir.

ANDRÉ CHASSAIGNE, DÉPUTÉ COMMUNISTE

au service du monde agricole

La loi « Chassaigne » relève des retraites des anciens chefs d'exploitation agricole à un niveau plancher de 85% du Smic net (au lieu de 75% actuellement)

Alors que l'incertitude règne toujours sur le devenir de la réforme des retraites, les agriculteurs bénéficient d'un temps d'avance sur ce dossier : une partie d'entre eux verront leur sort s'améliorer, au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2022, grâce à une hausse du montant minimal de leur pension. Ce coup de pouce résulte de la proposition de loi dite « Chassaigne » adoptée en juin 2020 par le Sénat et dont la mise en application a été annoncée par Jean Castex au cours d'un déplacement dans le Puy-de-Dôme. (avril 2021)

Ainsi s'achève le long et singulier parcours d'un texte qui aura cheminé péniblement durant deux législatures. Déposé, fin 2016, par le député communiste André Chassaigne, président du groupe de la Gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée nationale, et par sa collègue Huguette Bello, il avait été voté en première lecture au début 2017. Le processus avait été interrompu, un an plus tard, au Sénat. Le gouvernement avait alors réclamé un vote bloqué.

André Chassaigne l'avait remise sur le tapis en tirant partie d'une niche parlementaire accordée à son groupe, le 18 juin 2020 ; l'Assemblée nationale avait alors approuvé le texte à l'unanimité. La portée de la loi a toutefois été restreinte par des amendements de la majorité : le relèvement à 85 % du smic entrera en vigueur début 2022 et non pas début 2021.

Le plafond concerne les chefs d'exploitation ayant exercé d'autres activités dans leur vie professionnelle, donc cotisé à plusieurs caisses, et ont, du même coup, droit à plusieurs pensions : le montant de retraite qu'ils percevront, tous régimes confondus, ne pourra pas excéder un certain seuil. Ce dispositif fait baisser le nombre de bénéficiaires potentiels (de près de 300 000 à 196 000 qui recevront plus de 100 euros supplémentaires par mois en moyenne).

Prolongeons cette loi pour les femmes, les conjoint.e.s, collaborateur.trices et aides familiales

Déclaration d'André Chassaigne, 30 avril 2021 : « *Nous pouvons nous réjouir de cette mesure de justice sociale pour laquelle nous nous sommes tant battus. Cependant l'injustice faite aux retraités agricoles ne sera pas réglée tant que la situation des femmes, des conjoints, collaborateurs et des aides familiaux, aux pensions les plus faibles, le plus souvent à moins de 600 € ne sera pas prise en compte... Face à l'urgence de la situation, le groupe CDR a décidé d'inscrire cette proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le 17 juin prochain, lors de la journée d'initiative parlementaire. La crise que nous subissons depuis des mois et les lourdes conséquences sur les plus modestes imposent de mettre au plus vite un terme à la précarité de ces femmes et de ces hommes.* »

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Longue vie à la librairie *Le Cheval dans l'arbre*, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Céret avait une vraie librairie, sans presse ni papeterie, depuis longtemps la seule à Céret. Pendant 36 ans, elle fut tenue à bout de bras par une libraire puis un libraire avec beaucoup de compétences, au point de faire du *Cheval dans l'arbre* un acteur important de la vie culturelle et intellectuelle de la cité. Puis le libraire a fait savoir à la grande consternation de ses fidèles qu'il allait prendre sa retraite et chercher un repreneur. Ce repreneur est là. Ce n'est pas un capitaliste. C'est une coopérative. Des particuliers devenus collectivement propriétaires par l'achat d'une ou plusieurs parts sociales au prix de 50 euro la part. Pas de dividendes. Une gestion démocratique par l'application du principe une personne = une voix.

Ce qui frappe c'est l'ampleur de la participation à ce projet et la rapidité de sa mise en œuvre. Il y a eu d'abord les Amis du Cheval dans l'arbre dont l'adhésion coûte 10 €. Peu après sa fondation datant d'octobre 2020 elle comptait déjà 260 adhérents. Il a fallu rassembler des coopérateurs pour que l'aventure se poursuive. En mars, des sommes suffisantes évaluées à plus de 30 000 € ont été rassemblées et aujourd'hui le fond est racheté.

Souhaitons longue vie à cette SCIC et qu'elle trouve les partenariats qu'elle mérite auprès des collectivités territoriales. Elle illustre de ce qu'il y a de meilleur dans les étiquetages* de l'économie sociale et solidaire. Elle a de quoi chagriner AMAZON. Elle donne des raisons d'espérer à ceux qui voient le communisme croître dans les interstices de l'ordre capitaliste mondialisé

***Site à visiter : ess.pcf.fr**

Centre de ressource de la commission nationale du PCF

Comment nous joindre

Siège social : 20 avenue Déodat de Séverac, 66400 Céret.

Vente de l'Humanité Dimanche et du Travailleur Catalan le samedi au marché devant la mairie entre 10h30 et 12h.

Adresse internet : majester.jacques@wanadoo.fr. Site du PCF 66 : www.66.pcf.fr

